

ID: 084-258402346-20190328-2019_CS_25-DE



Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2019 CS 25** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: MECENAT DES SOCIETES GEOSEL ET GEOMETHANE POUR 3 ACTIONS

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mars à 17 h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 mars 2019, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI

Le guorum était atteint avec 63 présents (44) ou représentés (19) pour 51 requis.

Etaient présents:

Mesdames, Danièle NEGRIN, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Mireille BOR, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Sabine GATIN, Dominique SANTONI, Sylvie FARE, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Elisabeth AMOROS.

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, André BERGER, Paul GRANIER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Claude BADOC, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Alain SAGE, José YEVENES, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Jean-Alexandre MOUSSET, Frédéric SACCO, Paul FABRE, Christian CHENEZ.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Mariane DOMEIZEL à Geneviève JEAN
Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE
Gaëlle LETTERON à Nadine SARTO-BARANCOURT
Christiane NAJI à Gisèle MAGNE
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE
Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS

Messieurs

Sergio ILOVAISKY à Mickaël CAVALIER
Michel RUFFINATTI à Roland PETIET
Félix BOREL à Alain SAGE
Philippe ROUX à Jacques DECUIGNIERES
Christian AUTARD à André BERGER
Didier PERELLO à Jean-Pierre LEROUX
Francis FARGE à Claude BADOC
Christian RUFFINATTO à Alain CAHOUR
Jérôme DE LUCA à Sabine GATIN
Pascal DEPOISSON à Mireille BOR
Philippe DAUMAS à Paule DAPRES
Jean-François LOVISOLO à Dominique SANTONI

Était également présente : Isabelle CHANOURDIE, suppléante de la commune d'Ansouis

Etaient excusés: Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER.

Messieurs Rémy RAYE, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Julien AUBERT.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armoríque, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lurraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perigord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon. Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosses du Nord

Envoyé en préfecture le 05/04/2019 Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le

ID: 084-258402346-20190328-2019_CS_25-DE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu les projets de convention ;

Considérant l'intérêt de développer le recours au mécénat en vue de dégager de nouvelles marges de manœuvre financières pour le Parc ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recours au mécénat des sociétés Géosel et Géométhane pour le financement des 3 actions suivantes et selon le financement adjoint :
 - Journée des fruits et des saveurs d'autrefois :

1 500 €/an/société soit

9 000 € au total

- Maison de la Biodiversité Amélioration de l'entretien des vergers et du musée
 1 500 €/an/société soit
 9 000 € au total
- Brochure de sensibilisation à la préservation des Craux de Saint Michel l'observatoire et Mane

1 000 €/an/société soit

6 000 € au total

AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions annexées à la présente délibération, ainsi que toute autre pièce relative à ce partenariat et nécessaire à sa mise en application.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s): 2

- 2 conventions